



**COMPTE-RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 07 AVRIL 2023
Salle du conseil municipal**

Etaient Présents : Sébastien BOURGUET, Charles CROXO, Stéphanie CROXO, Eric LAFONT, Jean-Michel LAINE, Cyril OZIL, Sylvain OZIL, Caroline RECHT, Jean-Luc SAUVAYRE.

Absents Excusés : Anne-Marie BONOT (procuration à Stéphanie CROXO),
Christine BUCHON (procuration à Cyril OZIL)

Secrétaire de séance : Stéphanie CROXO.

Ordre du jour :

1. Approbation du budget Mairie 2023 et délibération.
2. Délibération autorisant opérations virements crédits chapitre à chapitre 2023.
3. Délibération tarifs communaux 2023.
4. Délibération taux d'imposition 2023.
5. Délibération RODP Orange 2023.
6. Délibération RODP Enedis 2023.
7. Délibération subventions aux associations 2023.
8. Délibération pour l'approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la communauté Alès Agglomération en date du 21 mars 2023.
9. Divers.

Signature du compte-rendu de la précédente réunion et des délibérations.

Le quorum est atteint, ouverture de la séance à 18H30.

1. Approbation du budget Mairie 2023 et délibération.

Mr le Maire présente le budget communal M57 qui s'équilibre de la manière suivante :

Dépenses fonctionnement :	779 131,00 €
Recettes fonctionnement :	779 131,00 €
Dépenses investissement :	715 184,70 €
Recettes investissement :	715 184,70 €

Le budget 2023 est voté à l'unanimité.

2. Délibération autorisation opérations virements crédits chapitre à chapitre 2023.

Le nouveau référentiel de comptabilité budgétaire(M57) permet d'opérer des virements de paiement de chapitre à chapitre dans la même section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel dans la limite de 7,5%. Le Conseil Municipal doit délibérer pour autoriser le Maire à opérer ces virements.

Adoptée à l'unanimité.

3. Délibération tarifs communaux pour 2023

FOYER COMMUNAL :

- Caution dégradation : 500 euros,
- Caution nettoyage : 150 euros,
- Locations associations du village : 60 euros, réveillons 200 euros,
- Locations habitants du village : 200 euros, réveillons 200 euros,
- Locations autres : 400 euros, réveillons 600 euros,
- Location sono : 10 euros.

Adopté à l'unanimité.

CIMETIÈRE :

- Concession (1e m2) : 50 euros

Adopté à l'unanimité.

COLUMBARIUM :

- Concession 15 ans : 150 euros
- Concession 30 ans : 250 euros
- Concession 50 ans : 400 euros
- Emplacement, case 40 cm x 40 cm x 29 cm : 500 euros.

Adopté à l'unanimité.

OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC :

L'occupation du domaine public ne peut pas être gratuite, le montant est donc fixé à :

- Cirques, spectacles itinérants, manèges : 100 euros unité/jour.
- Commerces non sédentaires : 240 euros unité/an, payable par semestre.

Adopté à l'unanimité.

4. Délibération taux d'imposition 2023

Mr le Maire propose à l'assemblée de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023, et de maintenir les taux actuels, à savoir :

- Taxe foncières (bâti) : 42,46 %
- Taxe foncières (non bâti) : 20.01 %
- Taxe d'habitation : 9.68 %
- **Adopté à l'unanimité.**

5. Délibération RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public) Orange 2023.

Le montant de la redevance d'occupation du domaine public due par Orange au titre de l'exercice 2023 s'élève à : 393,37 €.

Adoptée à l'unanimité.

6. Délibération RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public) Enedis 2023.

Le montant de la redevance d'occupation du domaine public due par Enedis au titre de l'exercice 2023 s'élève à : 234,00 €.

Adoptée à l'unanimité.

7. Vote des montants des subventions aux associations pour 2023

Le Conseil Municipal d'Euzet décide de reconduire à l'identique les subventions attribuées aux associations pour 2023, soit :

<ul style="list-style-type: none">• APE « Le Troubadour » : 20 euros par élève qui réside sur la commune d'Euzet, Adopté à l'unanimité.	<ul style="list-style-type: none">• Club de l'amitié : 200 euros, 1 abstention – 10 voix pour.
<ul style="list-style-type: none">• Société de chasse « La Diane » : 300 euros, 1 abstention – 10 voix pour.	<ul style="list-style-type: none">• Euzet Tonic : 200 euros, Adopté à l'unanimité.
<ul style="list-style-type: none">• Anim'Euzet : 300 euros, 2 abstentions – 9 voix pour.	<ul style="list-style-type: none">• Association Les Elfes et Nous : 200 euros Adopté à l'unanimité.
<ul style="list-style-type: none">• Sport Culture International « QWAN KI DO » : 200 euros, Adopté à l'unanimité.	

8. Délibération pour l'approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la communauté Alès Agglomération en date du 21 mars 2023.

Le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées ayant été transmis au préalable aux membres du conseil municipal, ce dernier n'ayant fait l'objet d'aucune remarque ou demande de précision, Mr le maire soumet au vote le rapport de la CLECT.

Adoptée à l'unanimité.

9. Divers

- ✓ Demande devis pour rendre les fenêtres du foyer opaques. En effet, les anciens rideaux n'étant plus d'actualité, un film occultant limiterait l'entrée des rayons du soleil, et donnerait de l'intimité au foyer lorsque celui-ci est loué. Charles CROXO, Eric LAFONT et Sébastien BOURGUET se proposent de faire faire des devis.
- ✓ Une réflexion doit être menée pour permettre de stocker les eaux de pluies pour les périodes de sécheresse.
- ✓ Une réunion spécifique concernant le projet Polygone est fixée au jeudi 20 avril à 18h30.
- ✓ Jean-Luc SAUVAYRE propose une rencontre avec l'Association CITRE (Citoyens pour la transition et reconversion énergétique).
- ✓ Eric LAFONT propose de réparer les anciennes décorations de Noël.

Levée de séance à 19h45.